

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

"BONJOUR"

Par Profil supprimé Postée le 02/02/2011 18:15

bonjour j'ai arrêté l'héroïne il y a 1 mois et je suis en traitement de substitution de buprénorphine 10mg générique. Je voudrais savoir la différence entre le subutex et le générique? Je trouve que le subutex me fait plus d'effet à 8mg contrairement au générique? Est-ce que je pourrais demander à mon médecin d'avoir du subutex et non pas le générique? Parce que j'ai demandé à la pharmacie ils me disent que c'est la même chose et que le générique est moins cher. merci

Mise en ligne le 03/02/2011

Bonjour,

La buprénorphine contient exactement les mêmes substances actives que le subutex. Cela est aussi le cas pour tous les autres génériques, ces derniers étant des médicaments ayant « la même composition qualitative et quantitative en substance active, la même forme pharmaceutique, et dont la bioéquivalence avec la spécialité de référence est démontrée par des études de biodisponibilité appropriées » (Extrait de l'article L. 5121 - 1 du Code de la santé publique français).

Ceci dit, si vous le souhaitez, vous avez le droit de refuser que le pharmacien vous donne un générique. Il ne peut vous imposer un générique contre votre volonté. Notez toutefois que vous ne pourrez pas bénéficier du tiers payant chez le pharmacien si vous refusez le générique en l'absence, de la part de votre médecin, de toute mention sur l'ordonnance. Il vous faudra alors avancer le prix du médicament, pour vous le faire rembourser ensuite par l'assurance maladie et/ou votre mutuelle.

Cordialement.
